

INDICATEURS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2009

(en 1000 DT)

Période	2ème trimestre 2009	2ème trimestre 2008	au 30 JUIN 2009	au 30 JUIN 2008	au 31 Décembre 2008
1- Produits d'exploitation bancaires	69 935	63 751	132 365	121 682	257 297
Intérêts	51 425	47 799	95 035	91 252	191 760
• Commissions en produits	9 316	7 748	18 035	14 400	32 249
• Revenus du portefeuille commerciam & opérations financières	3 640	2 756	6 583	4 814	11 522
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 554	5 449	12 712	11 216	21 766
2- Charges d'exploitation bancaires	32 126	30 357	63 746	62 506	126 635
• Intérêts encourus	31 048	29 529	61 480	61 354	123 207
• Commissions encourues	1 078	828	1 575	1 152	3 405
• Autres charges			691		23
3-Produit net bancaire	37 809	33 394	68 619	59 176	130 662
4- Autres produits d'exploitation	377	518	778	844	1 938
5- Charges opératoires	11 705	9 796	23 108	19 934	41 846
Dont:					
• Frais de personnel	8 834	7 165	17 775	15 208	31 687
• Charges générales d'exploitation	2 871	2 631	5 333	4 726	10 159
6- Structure du Portefeuille			484 890	375 096	422 480
• Portefeuille- titres commercial			104 448	3 554	1 437
• Portefeuille- titres d'investissement			380 442	371 542	421 043
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)			2 679 596	2 178 466	2 376 249
8- Encours des dépôts			2 831 733	2 374 268	2 440 681
Dont:					
• Dépôts à vue			702 134	604 470	630 285
• Dépôts d'épargne			405 256	335 636	379 829
• Dépôts à terme			1 683 080	1 366 970	1 377 971
• Autres dépôts et dettes rattachées			41 263	67 192	52 596
9- Emprunt et Ressources Spéciales			299 457	305 021	306 835
10- Capitaux propres			294 955*	264 379*	295 061**

- * Hors résultats de la période
- * * Après affectation du résultat.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

L'activité d'Amen Bank a été caractérisée par une bonne progression des dépôts, des crédits, du portefeuille titres et du produit net bancaire.

La progression des dépôts et avoirs de la clientèle de 16%, par rapport à leur niveau de fin décembre 2008, est imputable à une augmentation concomitante des dépôts à terme, des dépôts à vue et de l'épargne.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une croissance de 12,8% provenant notamment des crédits sur ressources ordinaires dans les secteurs du service, de la promotion immobilière et des crédits à l'habitat.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 10,7 millions de dinars ou 8,8% provenant des trois activités d'AMEN BANK, financement, commissions et revenus des portefeuille titres, pour approximativement un tiers chacune.

Le Produit Net Bancaire a atteint 68,6 millions de dinars contre 59,2 millions de dinars à fin juin 2008, soit une augmentation de 9,4 millions de dinars ou 16,0%.

Ouverture d'agences

Au cours du 1er semestre de l'année 2009, AMEN BANK a poursuivi sa politique d'extension du réseau pour le porter à 105 représentations, avec l'entrée en exploitation de 2 nouvelles agences:

- Zaghouan
- Jammel